



SOBRE ET AUDACIEUX

Le projet de mandature
du Département de la Manche

2022-2028



2023
POINT D'ÉTAPE

ÉDITO



Il y a maintenant un peu plus de deux ans, un grand nombre de nouveaux élus faisait son entrée au sein de l'assemblée départementale. Les très importants enjeux qui se dressaient alors devant eux étaient une motivation essentielle pour avancer et déployer des politiques innovantes au service des Manchoises et des Manchois.

Il n'est pas question ici de détailler l'ensemble de ce qui a été réalisé. Il faudrait bien plus que les quelques pages qui suivent. Il est en revanche essentiel de relever un certain nombre de projets exemplaires de ce qu'est l'action du Département au quotidien.

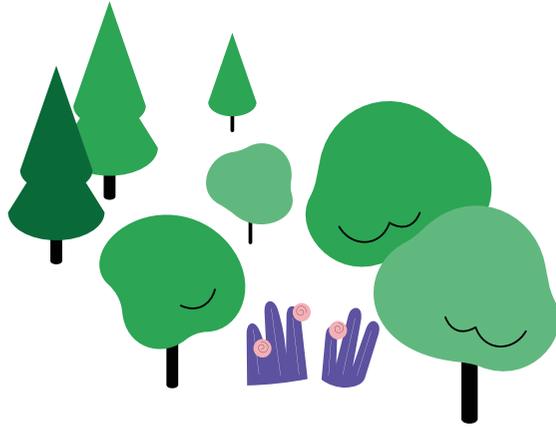
Pendant deux ans, nous avons donc tous agi pour accompagner les habitants, pour améliorer leur quotidien et pour imaginer des solutions afin de faciliter leur avenir. Pour autant, la tâche n'est pas terminée et il nous reste de nombreuses actions à mener.

Les orientations stratégiques votées au mois d'avril 2022 donnent des directions multiples à nos engagements. En dépit de perspectives financières incertaines, nous allons poursuivre nos projets avec la même énergie et la même volonté pour la Manche et ses habitants, pour toujours mieux préparer notre département aux enjeux de demain.

Je suis heureux de poursuivre ce chemin avec chacune et chacun de vous.

Jean Morin
Président du conseil départemental
de la Manche

Sommaire



ACTION SOCIALE

Parcours d'orientation RSA en 5 étapes	6
Protection de l'enfance, PMI et aide éducative à domicile : création de postes, places et mesures.....	7
Renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales	7
Amélioration du service aux habitants	8
Aide à l'investissement des établissements pour les personnes en situation de handicap	8
Stratégie « Relever le défi du vieillissement ».....	9

APPUI AUX TERRITOIRES

Harmonisation des tarifs de restauration scolaire.....	10
Repositionnement de la SEM West Énergies sur la Manche pour accompagner les projets de transition écologique.....	11
Nouveau dispositif Planète Manche rénovation	11
Lancement du Lieu-Dix	12
Nouvelles règles d'aide à l'immobilier d'entreprises	12
Nouvelle politique territoriale.....	13

NATURE ET INFRASTRUCTURES

Ports propres	14
Sensibilisation au risque littoral	15
Grande concertation départementale sur les déplacements.....	16
Projet définitif Saint-Lô – Coutances.....	17
Gestion des routes départementales.....	18
Évolution du port de Carteret	18
Accélération du Plan vélo.....	19

ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE

Développement de la lecture publique	20
Accès élargi à la culture pour tous les collégiens	21
Une offre culturelle de proximité toute l'année.....	21
Une nouvelle vision du territoire de la Manche.....	22
Programme de requalification de l'île Tatihou.....	22
Offre de santé de proximité : l'expérimentation d'une unité mobile de radiologie.....	23
Accessibilité au très haut débit.....	24
Lutte contre la fracture numérique	24
Sauvegarde de notre histoire commune.....	24

AFFAIRES GÉNÉRALES

Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.....	25
Plan de recrutement spécifique de la collectivité	25
Agenda social.....	26
Transparence et déontologie	26
Développement des clauses sociales et environnementales.....	26
Notation favorable des finances du Département.....	26
Budget 2023.....	27





ACTION SOCIALE

INSERTION

PARCOURS ORIENTATION RSA EN 5 ÉTAPES : LE RETOUR À L'EMPLOI, UNE PRIORITÉ FORTE DU DÉPARTEMENT

Dès avril 2022, une nouvelle organisation est mise en œuvre, permettant **une orientation rapide et adaptée aux besoins des bénéficiaires du RSA**.

Doté d'un nouveau système d'information, le Département garantit à tous les nouveaux entrants dans le RSA un **1^{er} rendez-vous d'orientation sous 15 jours** après l'obtention de leurs droits et l'enclenchement d'un **accompagnement sous un mois**.

CHIFFRES-CLÉS

Au 31/12/2022 :

- **7 503** foyers allocataires du RSA (7 681 au 31/12/2021, soit - **2,37 %**)
- **8 440** bénéficiaires (8 612 au 31/12/2021, soit - **2,04 %**)
- Budget Insertion et activité 2023 : **51,96 M€**, dont **85,6 %** pour financer le RSA



ENFANCE-FAMILLE

PROTECTION DE L'ENFANCE, PMI ET AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE : CRÉATION DE POSTES, PLACES ET MESURES

En janvier 2022, pour faire face à l'urgence, il est décidé la création de 17 postes supplémentaires aux 26 déjà actés quelques mois auparavant en 2021 en adhérant à la stratégie nationale de protection de l'enfance. Ce sont donc **43 postes créés, pour un budget de 25 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature**.

La création de **30 places supplémentaires en maisons d'enfants à caractère social (MECS)** est actée en juin 2022, réparties comme suit :

- 6 places PREAMIS Avranches
- 12 places ADSEAM (petites unités de 6 enfants)
- 12 places AAJD pour le Nord Cotentin

20 places sont créées en centre parental (Centre Manche). La commission de sélection de l'appel à projets s'est réunie en juin 2023, la mise en œuvre des places sera effective en octobre 2023.

Coût financier : 835 000 € par an. Dans le cadre du contrat départemental de la prévention et de la protection de l'enfance, un financement pérenne de l'État, perçu au titre de l'année 2021-2022, couvre 50 % de cette action, à hauteur de 417 500 €.

Par ailleurs, **100 mesures d'actions éducatives** renforcées en milieu ouvert (mesures décidées par la justice, de protection et d'accompagnement d'un mineur dans son milieu familial, par un référent de l'aide sociale à l'enfance) sont mises en place.

En juin 2023, une équipe mobile est déployée sur le Nord et le Centre Manche en appui aux lieux de vie, visant à réduire les troubles du comportement des enfants et des adolescents et adapter les accompagnements.



RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Face à l'augmentation des faits de violences intrafamiliales (VIF) relevée par les services de sécurité intérieure, deux tiers concernant des faits spécifiques de violences conjugales, **le Département réaffirme son engagement auprès des associations et acteurs locaux**, en portant le montant de l'appel à projets annuel à 40 000 € par an dès 2022 (20 000 € auparavant) et 60 000 € en 2023, pour atteindre 100 000 € à la fin de la mandature.

CHIFFRES-CLÉS

- **Violences intrafamiliales :** 1 591 faits en 2021, 1 903 en 2022, soit **+ 19,6 %**
- **Violences conjugales :** augmentation de **20 %** entre 2021 et 2022 et de **61 %** pour la période 2019-2022

Le Département organise la lutte contre les violences en contribuant à créer des réseaux de professionnels formés. Afin qu'il en existe un sur chacun des 9 territoires de solidarité à l'horizon 2025*, il a été décidé de soutenir la création d'un à deux par an. Le Département s'engage non seulement par l'action de ses professionnels, impliqués aux côtés des acteurs locaux publics et associatifs, mais aussi par un **nouveau financement dédié au soutien de ces réseaux** afin de contribuer à la formation, à la réflexion et aux actions de communication auprès des Manchois. Les enjeux : prévenir les violences et mieux faire connaître les structures susceptibles d'apporter leur soutien aux personnes victimes. 24 000 € ont été mobilisés en 2022 **pour atteindre 54 000 € en 2025**, quand l'ensemble des territoires de solidarité seront pourvus d'un réseau VIF.

* À ce jour, il existe **3 réseaux** sur le territoire départemental : Coutances Ville, Granvillais (Granville, Yquelon, Saint-Pair-sur-Mer, Donville-les-Bains) et Avranches.

AUTONOMIE

AMÉLIORATION DU SERVICE AUX HABITANTS

Une convention est passée entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Département de la Manche et la Maison départementale des personnes handicapées de la Manche (MDPH) en juin 2021, en vue de réduire les délais de réponses pour les personnes en situation de handicap. Les pratiques professionnelles ont été revues pour **fluidifier le parcours administratif des dossiers**. La MDPH s'appuie désormais sur une stabilisation de l'organisation et une qualité de pilotage permettant de répondre au mieux aux usagers.

CHIFFRES-CLÉS

Avril 2021 :

- **12 000** dossiers en attente, dont 1/3 de plus d'un an

À ce jour :

- **3 500** dossiers < 4 mois
- **1 000** dossiers > 4 mois liés à l'examen des dossiers scolaires



AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le foyer d'hébergement de l'ACAIS, La Renauderie, à Cherbourg-en-Cotentin, est inauguré en mai 2023. Sur 24 millions d'euros de travaux, **8,7 millions d'euros ont été financés par le Département (soit 36,25 %)**.

Les financements du Département ont permis :

- les travaux sur les hébergements de la structure « le Clos du Pressoir », situés dans la commune Les Pieux ;
- les travaux sur le site de La Renauderie ;

- l'acquisition d'un bâtiment à Équeurdreville-Hainneville pour les activités de jour du foyer occupationnel d'accueil (FOA) ;
- la reconstruction d'un siège social dans l'enceinte du centre Jean Itard (à Tollevast).



À NOTER

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Département investit également pour les lieux d'accueil, comme à Graignes (12 places ouvertes fin 2022) et à Saint-Lô (12 places ADSEAM ouvriront en septembre-octobre 2023).

STRATÉGIE « RELEVER LE DÉFI DU VIEILLISSEMENT »

Plus de 20 millions d'euros sont votés pour faire face au vieillissement d'ici à 2028.

Dans la Manche, d'ici 2070, le nombre de personnes âgées de + de 65 ans augmentera de 33 % ; la seule part des + de 85 ans devrait doubler. Face à ces enjeux, le Département déploie une stratégie pour relever le défi du vieillissement, qui s'articulera autour de **5 axes** :

1. Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'accompagnement des seniors (prévention de la dépendance et maintien à domicile dans les meilleures conditions) est un enjeu majeur pour le Département. En étant auprès des familles, il va chercher prioritairement à offrir des services diversifiés de proximité. Via la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) qu'il préside, le Département finance des actions portées par des associations, des collectivités ou encore des entreprises, via deux appels à projets : l'un en direction des résidents d'EHPAD, l'autre pour les seniors vivant à domicile et les aidants.

- > **En 2023, 146 projets financés pour un montant total de 989 557 €**

2. Soutenir le maintien à domicile

Le Département déploie une nouvelle dotation, appelée « dotation qualité » pour les Services d'aides à domicile (SAAD).

- > **9 SAAD vont en bénéficier en 2023 pour un montant prévisionnel estimé à 3 581 174 €.**

3. Développer des modes nouveaux d'habitat

Décembre 2022 : pour rompre l'isolement des personnes âgées, en situation de handicap ou des familles monoparentales, le Département déploie l'habitat inclusif via la mise en œuvre de « l'aide à la vie partagée ». Se sentir chez soi, au cœur des bourgs et des quartiers, au cœur de la vie associative, culturelle, commerçante, c'est vivre pleinement sa citoyenneté et son humanité. Élus, bailleurs, associations sont accompagnés dans



l'ingénierie des projets. Le Département soutient également les initiatives de colocations intergénérationnelles.

- > **16 projets soutenus**
- > **169 personnes âgées et en situation de handicap bénéficiaires de l'aide à la vie partagée**
- > **un soutien financier de 1,5 million d'euros sur la durée de la mandature**

4. Accompagner les EHPAD à préparer l'avenir,

au regard du contexte financier difficile (forte augmentation des coûts d'énergie, de l'alimentation...), le Département :

- > autorise les EHPAD à augmenter le tarif hébergement à hauteur de 6 % et, dans le cadre de travaux de rénovation ou de construction, appliquer un tarif pouvant aller jusqu'à 70 € la journée (dérogation exceptionnelle)
- > augmente sa prise en charge du coût de l'hébergement en EHPAD pour les personnes ayant les ressources les plus faibles

5. Construire ou rénover les EHPAD de demain

- > investir 12 millions d'euros sur le mandat
- > anticiper pour imaginer de nouveaux modèles



APPUI AUX TERRITOIRES

ÉDUCATION

HARMONISATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Département entend faire de la restauration scolaire un enjeu majeur au niveau économique, environnemental et social. Pour accompagner la démarche « qualité » autour d'objectifs communs des 51 sites de production, il est apparu indispensable de fixer un tarif de repas collégien identique pour tous les sites (le prix d'un repas collégien facturé aux parents oscillait entre 2,12 € et 3,27 € selon les collèges). Depuis le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle tarification est appliquée : le tarif pour les collégiens a été fixé à 3 € par repas, avec une base de 1,20 € à 1,80 € d'achats de denrées. Les communes qui ont conventionné pour les primaires bénéficient d'un tarif à 2,80 €.

CHIFFRES-CLÉS

- **2,45 millions** de repas délivrés pour l'ensemble des collégiens, personnels commensaux et élèves de primaire et maternelle de 19 communes en 2022
- Coût total de production d'un repas à ce jour : **6,80 €**, dont
 - **2,50 €** engagés par les collèges pour les achats de denrées, la viabilisation et les fournitures de petits matériels
 - **4,30 €** financés par le Département (4 € de masse salariale et 0,30 € pour le renouvellement des équipements et travaux)



ÉNERGIE

REPOSITIONNEMENT DE LA SEM WEST ÉNERGIES SUR LA MANCHE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Créée en 2015 sous l'impulsion du Département de la Manche, alors précurseur dans sa vision de la production d'énergie décarbonée, la société d'économie mixte (SEM) West Énergies a pour ambition d'être un acteur rationalisé et décentralisé de la production et la gestion de l'énergie sur le territoire de la Manche. L'enjeu est d'accompagner les collectivités du département sur des solutions « clés en mains ».

CHIFFRES-CLÉS

- Capital social de **5 478 000 €** répartis entre **5** actionnaires, dont le Département de la Manche à concurrence de **35 %**
- La **cinquantaine** d'installations de production d'énergie (dont **45 %** d'installations photovoltaïques) développe une puissance de **2** mégawatts
- Une **vingtaine** de projets avec des entreprises privées et des collectivités locales en cours de négociation

HABITAT

NOUVEAU DISPOSITIF PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION

Après sept ans de mise en œuvre, le dispositif Planète Manche rénovation évolue afin de mieux répondre aux besoins des Manchois, en conservant ses points forts : aider des projets de rénovation énergétique, notamment sur le bâti ancien, mais aussi simplifier les démarches pour l'utilisateur, soit raccourcir les délais et simplifier le calcul de l'aide. Soumise à aucun critère de revenus, cette aide s'adresse aux propriétaires occupants, à titre de résidence principale, une maison individuelle de plus de 15 ans dans la Manche.

Dorénavant, les particuliers sont orientés vers le guichet des espaces conseil France rénov', représenté aujourd'hui par Les 7 vents, un service public, gratuit et indépendant. Ils sont accompagnés par des conseillers de façon approfondie, pour connaître toutes les aides mobilisables et s'assurer de la cohérence technique de leur projet.



À NOTER

Le dispositif, élargi aux copropriétés depuis 2017, évolue également, avec pour objectif d'accompagner entre 5 et 10 projets par an (accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage référencé par l'ANAH et aide de 25 % du montant des travaux éligibles avec un maximum de 75 000 € par projet). Le Département a décidé par ailleurs de répondre à la problématique de l'habitat et aux besoins en logement, en incitant à la production de logement mobilisant les « friches » et la densification urbaine.



CHIFFRES-CLÉS

- Environ **120 projets** Planète Manche Rénovation par an
- Environ **1,5 M€** de subventions annuelles, soit en moyenne **9 000 €** par projet
- **10 à 12 M€** de travaux réalisés par an par les entreprises et artisans manchois

DÉVELOPPEMENT LOCAL

LANCEMENT DU LIEU-DIX

Tiers-lieu départemental au service de l'insertion, de la mixité et du faire ensemble, le Lieu-Dix, à Saint-Lô, a été inauguré en juin 2023. Le projet fédère, autour du Département de la Manche, plus de 25 partenaires qui ont participé, depuis septembre 2019, à une réflexion commune s'appuyant sur des temps de travail collectifs et individuels. Le site est un véritable espace de rencontres qui vise à faciliter la coopération entre des membres d'horizons divers afin de créer de nouvelles réponses aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux.



CHIFFRES-CLÉS

- Une surface de bâtiments de **6 600 m²**, dont **3 160 m²** sont occupés par le Département (le reste est occupé par l'Institut national du professorat et de l'éducation) et **13 000 m²** d'espaces extérieurs
- **35** conventions d'occupation signées, dont **3** occupants permanents (Mission locale, GIP Tandem, Les Saltimbrés)
- **800** personnes (demandeurs d'emplois et BRSA) accueillies et accompagnées par des acteurs du lieu
- **Une vingtaine** d'événements professionnels ou d'ateliers partenariaux à destination des publics cibles et **2** événements grands publics par an (Du jardin à l'assiette et Nouvel'R)
- Investissement sur l'aménagement des espaces : **770 000 €**

NOUVELLES RÈGLES D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Projets de construction, d'extension, de création d'emploi : via une aide à l'immobilier, le Département est aux côtés des entreprises manchoises qui souhaitent se développer. Afin de conserver une forme d'attractivité des dispositifs d'aide aux PME et TPE, le système de bonus sous forme d'avance remboursable est conservé. En complément, l'ancien bonus est remplacé par deux bonus au choix : **impact emploi / insertion et impact durable**. Pour les TPE, l'avance remboursable passe par ailleurs de 25 % à 35 % (soit une avance maximale de 35 000 €). Il s'agit d'être compétitif dans le paysage des aides aux artisans commerçants (les opérations collectives de modernisation du commerce de l'artisanat et du service notamment).

- Le bonus impact emploi/insertion : accordé pour l'embauche de bénéficiaires du RSA pour un contrat de travail supérieur ou égal à 80 % d'un équivalent temps plein. **Le Département mobilisera bien entendu ses dispositifs pour aider au recrutement.**
- Le bonus impact durable : pour l'obtenir, l'entreprise devra s'engager par exemple à investir dans une unité de production d'énergie renouvelable en autoconsommation, en faveur de l'usage du vélo, à mettre en place une toiture végétalisée, créer de la surface de parking désimperméabilisée, utiliser des matériaux biosourcés, investir en faveur de l'optimisation de l'utilisation de la ressource « eau »...

STRUCTURER LE TERRITOIRE

NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE

Véritable soutien financier et d'ingénierie aux projets des communes et intercommunalités, la nouvelle politique territoriale 2022-2028 a pour ambition d'accompagner la dynamique des territoires et de relever les nouveaux défis, notamment environnementaux et sociaux. Les orientations retenues s'appuient sur **6 grands principes** :

1. un partenariat renouvelé avec les intercommunalités au travers d'un **Contrat de territoire Manche (CTM)** ;
2. la création d'un nouveau contrat dénommé **Contrat de pôle urbain (CPU)**, à destination des cinq villes urbaines du Département précédemment intégrées aux contrats avec les EPCI, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches ;
3. un partenariat renouvelé avec les bourgs de services ruraux qui jouent un rôle de centralité sur le territoire de la Manche au travers du **Contrat de pôle de services (CPS)**, à destination de 67 communes identifiées, contre 65 précédemment, à la suite de l'actualisation de la base de données des équipements et services présents ;

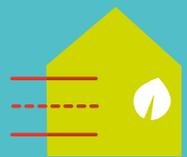
4. un soutien renouvelé aux communes qui ne jouent pas un rôle de centralité dans la réalisation de leurs projets d'investissement au travers du **Fonds d'investissement rural (FIR)** ;
5. **des modalités techniques plus souples** pour apporter davantage d'autonomie aux collectivités dans la définition de leurs projets ;
6. un objectif stratégique qui se décline dans la mise en œuvre de la politique territoriale axée autour de la **transition écologique et la transition inclusive**. Au-delà du socle minimum de prérequis résultant principalement des normes législatives et réglementaires qui s'appliquent à tous les projets, **une bonification de 20 % du montant de la subvention sera accordée pour les projets les plus vertueux au regard de ces deux enjeux prioritaires.**

CHIFFRES-CLÉS

26 Fonds d'investissement rural validés entre juin 2022 et juin 2023 :

- représentant un montant total d'investissement de **12,4 M€** et près de **2 M€** d'aides du Département
- **57 %** des projets ont obtenu la bonification de subvention, soit une enveloppe financière de **238 118 €**





NATURE ET INFRASTRUCTURES

ENVIRONNEMENT

PORTS PROPRES

En lien étroit avec la Société publique locale (SPL) des ports de la Manche, le Département mène une démarche d'obtention de la certification européenne « Ports propres » pour les 14 ports départementaux. Dans ce cadre :

- un technicien a été formé et recruté au sein de la collectivité,
- un appel d'offres a été lancé en vue de retenir le prestataire qui accompagnera la SPL et le Département,
- une subvention de 400 000 € a été votée en 2023 pour anticiper le remplacement de matériels nécessaires à l'obtention de cette certification, avec par exemple l'achat de canots semi-rigides électriques.



À NOTER

En 2023 : 7,3 millions d'euros d'investissements prévus par la SPL dans les ports de la Manche ainsi que l'achat d'une drague pour un montant d'1,5 million d'euros (soutenu à hauteur de 600 000 € : 300 000 € en 2023 et 300 000 € en 2024)



ANTICIPER

SENSIBILISATION AU RISQUE LITTORAL

Selon le GIEC, le niveau de la mer augmentera d'un mètre d'ici 2100 en Normandie. Dans la Manche, 144 hectares de terre sont concernés.

Le 23 septembre 2022, le Département de la Manche a voté en session plénière la stratégie départementale de sensibilisation des Manchois aux risques littoraux. Un des objectifs est d'accompagner les habitants dans une dynamique d'acceptation du changement de paradigme quant aux risques littoraux : abandon des procédés de défense contre la mer (sauf ponctuels) et préparation à l'acceptation de la recomposition spatiale.

Véritables temps d'échanges et de prise de conscience autour des enjeux liés au changement climatique, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées :

- « **Quand la mer monte** », abordant le sujet de la submersion littorale sur un mode volontairement humoristique (près de 1 500 personnes sensibilisées sur les marchés, dans les collèges, et lors de soirées). Après les

CHIFFRES-CLÉS

- Élaboration de **21** fiches actions
- Une enveloppe financière de **150 000 €** par an, soit **900 000 €** sur la mandature pour mettre en œuvre cette stratégie
- Une enveloppe annuelle de **50 000 €**, soit **300 000 €** sur la mandature, pour accompagner des initiatives locales (comprend notamment les appels à projets à l'Éducation au développement durable et Initiatives citoyennes)

sessions de Carentan-les-Marais, Barneville-Carteret, Agon-Coutainville, La Haye et Granville, de nouvelles sont prévues à Saint-Vaast-la-Hougue et Dragey-Ronthon au mois d'octobre 2023.

- « **La fresque du climat** », ateliers pédagogiques et collaboratifs proposés aux élus et agents (une centaine de personnes formées).

REFONTE DU DISPOSITIF D'OBSERVATION DE L'ÉVOLUTION DU LITTORAL

Acteur essentiel de l'observation du littoral manchois, le Département conforte son rôle d'appui technique au service des gestionnaires du littoral. Afin de développer un dispositif départemental spécifique et consolidé, il établit de nouveaux partenariats, capitalise et valorise les connaissances sur le littoral, encourage le développement des suivis citoyens du trait de côte.



CHIFFRES-CLÉS

- **156 stations de suivi** ont fait l'objet de travaux de rénovation (en voie d'achèvement) du réseau de pieux en bois implantés sur le haut de plage, à des fins de sensibilisation des Manchois
- **1 nouveau marché public** pour des prestations d'acquisition de données morpho-sédimentaires (2023-2025) : suivi des 156 stations (profils) deux fois par an / suivi de l'évolution de 13 sites sensibles par drone / suivi post-événement météo-marins
- **1 nouveau partenariat scientifique** (Cnam-Intechmer) en cours de contractualisation, pour des missions de recherche et d'accompagnement scientifique dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire départemental
- **1 nouvel observatoire citoyen du littoral** (en cours de développement) basé sur un suivi photographique participatif du réseau de bornes pour suivre l'évolution des niveaux de sable et le déploiement de l'outil Coastsnap (10 à 15 stations, implantées d'ici début 2024 sur des sites sensibles à l'érosion), reposant sur la prise de photos fixes et leur interprétation scientifique
- **1 nouveau site web** thématique (fin 2023) qui permettra de rendre l'information accessible à tous

DÉPLACEMENTS

GRANDE CONCERTATION DÉPARTEMENTALE SUR LES DÉPLACEMENTS

En lien direct avec les projets routiers du Département, la concertation citoyenne sur les déplacements est un des points forts du projet de mandature. Avec **3 078 répondants** (500 d'un échantillon représentatif et 2 578 contributeurs volontaires) et 66 communes, son niveau de réponse a été particulièrement satisfaisant.

Les points de consensus :

Route et voiture sont associées et perçues positivement :

- La route a une image positive : 43 % des répondants de l'échantillon représentatif la voient comme « utile », 58 % des volontaires et 79 % des communes comme « indispensable, vitale, nécessaire ».
- Pour la majorité, la fonction principale de la route est avant tout de permettre des déplacements en voiture.

La route n'est pas assez accessible aux modes actifs :

- L'inaccessibilité aux modes actifs est le premier défaut le plus cité parmi les volontaires et les communes.
- Les répondants se prononcent en faveur d'actions visant à promouvoir le vélo et la marche.

Il n'est pas considéré pertinent de créer de nouvelles routes :

- La plupart des répondants sont d'avis d'entretenir et de gérer l'existant.
- Seule une part des répondants de l'échantillon représentatif (30 %) considère qu'il est pertinent de créer de nouvelles routes.



PROJET DÉFINITIF SAINT-LÔ - COUTANCES

La concertation organisée autour du projet routier de l'axe Saint-Lô - Coutances a réuni 500 personnes lors des deux réunions publiques, 95 sont venues lors des permanences et la page web dédiée a comptabilisé 2 188 visites et 614 contributions. Cette concertation, ainsi que la concertation citoyenne sur les déplacements ont permis de proposer un nouveau scénario.

Ce tracé a été présenté aux élus lors de la session plénière du 26 juin 2023 et voté, mettant ainsi fin à plus de 20 ans de projets sans cesse modifiés et réévalués. Ses principes :

- maintien du 80 km/h sur tout l'axe
- création et aménagement de 6 zones de dépassement
- suppression des accès riverains dans les zones de dépassement

- création de bandes multifonctions tout au long de l'axe
- création d'un souterrain sous le giratoire des Pommiers à Coutances
- sécurisation de l'itinéraire par traitement des accès principaux
- traitement de la chaussée et accompagnement de la commune pour la traversée de Saint-Gilles

Ce scénario présente un projet dont le coût est évalué à **40 millions d'euros**, pour une emprise agricole de **40 hectares**.

GESTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le Département gère et entretient près de 8 000 km de routes départementales (dont 228 km de voies vertes) ainsi que 1 200 ponts et ouvrages d'art. En 2023, le budget dédié aux infrastructures routières représente 23,1 millions d'euros en investissement, dont 12,5 millions d'euros pour l'entretien des chaussées. 7,5 millions d'euros sont consacrés à la gestion et l'exploitation des routes.

Parmi les travaux emblématiques, celui de la réfection du pont de l'Olonde à Port-Bail-sur-Mer en 2022 (photo) : un ouvrage d'art dont les buses étaient vieillissantes, remplacé par un équipement moderne qui permet désormais d'assurer la continuité hydraulique du havre. Un chantier exemplaire sur le plan environnemental. Les travaux, entièrement pris en charge par le Département, s'élèvent à 1,8 million d'euros.



ÉVOLUTION DU PORT DE CARTERET

Offrant aujourd'hui 702 places (360 auparavant), toutes occupées, le port de Carteret, projet porté par l'ancienne mandature, a été inauguré dès l'installation de la nouvelle. Un investissement de **6,3 millions d'euros** pour un équipement qui devient un point essentiel d'attractivité de la Manche.



À NOTER

Une subvention à la SPL des ports de la Manche a été votée en juin 2023 pour la rénovation du bureau du port (budget total d'1,05 million d'euros).



ACCÉLÉRATION DU PLAN VÉLO

Sur la mandature, **20 millions d'euros sont votés pour l'accélération du Plan vélo.**

Plusieurs actions phares ont été engagées :

- Une démarche exemplaire de **développement du vélo dans les collèges**, unique en France :
 - Une double enquête menée pour établir des fiches détaillées des accès vélo des 52 collèges publics de la Manche, avec la mise en place de plans de déplacement d'établissements scolaires (PDES) dans 15 collèges (516 078 €), un diagnostic d'accessibilité des 37 collèges publics restants (98 865 €), une expérimentation d'animation dans 5 collèges, avec 115 collégiens formés
 - « Savoir rouler à vélo » (année expérimentale) : 125 élèves réunis à Hambye (5 classes issues de 5 collèges). Objectif 2023-2024 : 50 classes touchées.
- Aménagements : 3,2 km de voies cyclables pérennisés à Granville Terre et Mer

- Un travail de collaboration entre le Département et les EPCI (suivi des remontées, planification des capacités d'intervention)
- Un diagnostic d'accessibilité vélo de l'ensemble des sites départementaux
- Dans le cadre du Plan de déplacements de l'administration (PDA) : agrandissement de la flotte VAE (vélos à assistance électrique), passant de 44 à 94 vélos pour permettre aux agents du Département de venir en vélo sur le lieu de travail et animations pour inciter à utiliser le vélo
- Un travail avec les seniors, via des opérations de remise en selle avec la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) ou encore le test de vélos pousseurs en partenariat avec les EHPAD
- Le financement de vélos-cargos pour les assistants maternels (transport des enfants)



ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE

CULTURE

DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Valoriser les activités de la Bibliothèque départementale de la Manche (BDM) et l'actualité des bibliothèques du réseau, concilier lisiblement la diversité des usages et les publics ciblés, proposer une vitrine de la lecture publique en ciblant l'habitant : ces objectifs ont conduit à la refonte du site internet de la BDM pour un montant de 102 800 € (subvention de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 50 %).

En complément, un nouveau bouquet de services en ligne est désormais proposé sous le nom de « Transat » pour inviter à l'évasion tous les adhérents des 111 bibliothèques partenaires, en se rendant sur biblio.manche.fr.

Ces nouveautés répondent aux engagements de la collectivité, dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique 2020-2025, de proposer de nouvelles offres et de s'adapter à l'évolution constante des pratiques et des usagers.



CHIFFRES-CLÉS

Transat, c'est :

- + de **300** titres de la presse magazine, quotidiens régionaux et nationaux,
- + de **7 000** films, séries et documentaires,
- + de **1 000** ouvrages numériques téléchargeables,
- un service de musique en ligne avec catalogue,
- + de **1 000** formations et tutos (cours de musique, langues étrangères, soutien scolaire...).



ACCÈS ÉLARGI À LA CULTURE POUR TOUS LES COLLÉGIENS



Permettre à l'ensemble de nos jeunes d'accéder à la culture, afin de garantir la réussite éducative et l'égalité des chances, telle est l'orientation que le Département a souhaité mettre en œuvre. À ces fins, plusieurs dispositifs sont aujourd'hui proposés, dans le cadre du Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), accompagné par l'Éducation nationale. L'ambition pour la Manche est de couvrir

tout le territoire avec une offre d'EAC à la fin de la mandature, en soutenant les EPCI dans la mise en œuvre d'un label. Un budget conséquent a donc été voté pour 2022-2023 à hauteur de 145 393 €, et 35 collèges sont aujourd'hui engagés dans ce parcours à destination des collégiens de la 6^e à la 3^e. Dans ce cadre, les jeunes peuvent bénéficier d'actions telles que « danse à l'école et au collège », avec la participation de 100 enfants par an, ou « orchestre à l'école ». 17 orchestres ont été créés dans la Manche, dont 9 soutenus par le Département. Ce sont plus de 370 enfants qui sont aujourd'hui concernés.

De la même manière, la mise en place d'un forum annuel Culture-Collège favorise l'interconnaissance et la création de projets collaboratifs ou communs. Cette année, 71 représentants de 48 collèges étaient présents ainsi que 94 acteurs culturels, toutes esthétiques confondues.

UNE OFFRE CULTURELLE DE PROXIMITÉ TOUTE L'ANNÉE

Développer l'offre culturelle pour qu'elle irrigue les territoires tout au long de l'année a conduit le Département à travailler en partenariat avec les porteurs de festivals pour accroître les actions de médiation. L'ancrage singulier des festivals sur leurs territoires est renforcé avec le soutien aux projets en dehors des temps forts, à l'image de spectacles, résidences d'artistes, interventions dans les écoles de musique et collèges et autres actions culturelles.

Chaque année, le Département soutient financièrement une centaine d'acteurs culturels, dont 22 festivals. Cela représente une enveloppe budgétaire de 560 000 €.

Jazz sous les Pommiers, 3^e plus grand festival de jazz en France, qui a fêté ses 40 ans d'existence en 2021, a souhaité aller plus loin en visant la

création d'un pôle national jazz labellisé à Coutances, ce qui serait une première en France. Le Département s'est associé à cette démarche en soutenant financièrement le projet à hauteur de 20 000 € cette année, afin de donner une nouvelle ambition pour le festival et le territoire.



ATTRACTIVITÉ

UNE NOUVELLE VISION DU TERRITOIRE DE LA MANCHE

En partenariat avec l'agence d'attractivité Attitude Manche, le Département a décidé de promouvoir le territoire autour de 4 objectifs :

- faire de la Manche une destination durable et respectueuse,
- faire de la Manche une destination loisirs nature,
- poursuivre le développement de la notoriété du territoire,
- renforcer la stratégie de mise en réseau avec les prestataires et partenaires.



CHIFFRES-CLÉS

- **2 100** bagages transportés en 2022 sur les itinéraires vélo et pédestres (+ 30 % par rapport à 2021)
- La nouvelle vidéo « La Manche à contre-courant » visionnée par plus d'**1,5** million de personnes
- Un nouveau portail d'entrée unique, créé pour l'attractivité touristique et résidentielle dans la Manche
- **326 178** abonnés sur Facebook

PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE L'ÎLE TATIHOU

Préserver notre patrimoine pour sauvegarder notre identité et renforcer l'attractivité de notre territoire : ce sont les objectifs que le Département s'est fixés, avec comme finalité « ne pas accueillir plus, mais accueillir mieux ».

C'est dans ce cadre qu'une réflexion globale a été menée, conduisant à l'établissement d'un programme de requalification de l'île Tatihou. Depuis l'accueil et la billetterie, en passant par la navigation, les possibilités d'hébergement et de restauration, les équipements culturels et muséographiques, le nouveau parcours de découverte avec sa signalétique fonctionnelle, l'île Tatihou aura bénéficié progressivement jusqu'en 2025 d'un « lifting » complet.

De nombreux aménagements ont d'ores et déjà été réalisés :

- le déploiement de la fibre optique sur l'île permet notamment l'utilisation de l'application interactive « Tatihou Go » ainsi que la réservation en ligne des hébergements et de la restauration ;
- le nouveau modèle économique souhaité par le Département en vue d'améliorer les conditions d'accueil pour les scolaires et les visiteurs s'est concrétisé par une rénovation complète des chambres et des espaces repas ;
- les traversées se font désormais à bord du nouveau bateau amphibie le *Tatihou III* ;
- dès l'été 2023, un nouvel espace billetterie et boutique est à la disposition des visiteurs sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue.



CHIFFRES-CLÉS

- Coût du fibrage de l'île : **363 125 €**
- Coût du *Tatihou III* pour le Département : **1 155 611 €**
- Espace scolaires : 56 lits dans 2 bâtiments, 2 salles pédagogiques, 1 espace restauration dédié
- Espace visiteurs : 26 chambres « les Maisons de Tatihou », 1 restaurant « le Carré »
- **Le budget estimatif total s'élève pour la collectivité à 14 165 847 €**

ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ : L'EXPÉRIMENTATION D'UNE UNITÉ MOBILE DE RADIOLOGIE

Afin de répondre aux besoins ainsi qu'aux nouveaux enjeux des territoires par la définition d'une politique publique globale en matière de santé, le Département a ciblé le développement d'une offre de santé dans la proximité.

Différentes actions, en complément des politiques obligatoires, sont ainsi mises en œuvre : élargissement de l'accompagnement des étudiants et des professionnels de santé, soutien aux structures d'accès aux soins en lien avec les nouvelles pratiques et lieux d'exercice, telles que par exemple les cabines de télémedecine ou des équipements de médecine mobile.

Dans le cadre d'une expérimentation, le Département a participé à l'acquisition d'un cabinet de radiologie mobile, le Mammobile, en partenariat avec les départements du Calvados, de la Seine-Maritime et de l'Eure.

> **Budget d'acquisition : 660 000 €, soit 165 000 €/Département**

Ce Mammobile s'inscrit dans un projet de recherche mené dans le cadre du « aller vers » pour lutter contre les inégalités d'accès au dépistage organisé du cancer du sein.

Dans la Manche, ce cabinet de radiologie mobile s'est déplacé durant 27 jours du 3 avril au 15 juin 2023, 86 communes ont été ciblées, 22 zones de stationnement identifiées et 3 020 femmes invitées à se présenter à cet examen.

À la fin de l'expérimentation, 1 068 femmes ont pu bénéficier de cet examen (925 femmes ayant reçu l'invitation et 143 femmes s'étant présentées spontanément), soit un taux de 35,35 %, plus élevé que dans l'Eure et le Calvados, respectivement de 23,22 % et 23,83 %. Les résultats complets de l'étude seront connus sous 10 à 12 mois.



NUMÉRIQUE

ACCESSIBILITÉ AU TRÈS HAUT DÉBIT

Le Département a souhaité que l'ensemble des territoires soit couvert par la fibre optique et a fait le choix de la construction d'un réseau entièrement public, confié à Manche Numérique. Au mois de mai 2023 a été construite la **200 000^e prise**. Les délais sont respectés et devraient permettre de raccorder les 321 829 foyers que compte la Manche d'ici à 2026.

CHIFFRES-CLÉS

Coût total du déploiement de la fibre : **515,9 M€**, dont une participation du Département à hauteur de **64,4 M€**

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Conscients de la difficulté pour certains de nos habitants à utiliser Internet, les élus départementaux ont souhaité œuvrer à l'accompagnement, en offrant des lieux de référence pour la réalisation de nombreuses démarches de la vie courante. Les M@nche services sont ainsi venus compléter le dispositif de l'État (34 France services). Ce maillage, en cours de déploiement, compte aujourd'hui 8 M@nche services labellisés, répartis du nord au sud. L'objectif à terme est de pouvoir proposer un accompagnement à moins de 15 minutes de son domicile, en croisant les deux dispositifs.



CHIFFRES-CLÉS

Bilan 2022 (année de pleine activité des 10 conseillers numériques) :

- **2 496** personnes suivies
- **3 715** accompagnements
- **50 %** des usagers ont plus de 60 ans, **39 %** ont entre 35 et 60 ans et **9 %** entre 18 et 35 ans
- **430** assistants familiaux accompagnés sur l'utilisation de smartphones et usages spécifiques

Parallèlement, et toujours dans le souci de réduire la fracture numérique, le Département a recruté en 2021 pour 3 ans **10 conseillers numériques**. Ce dispositif vient d'être renouvelé cette année pour 3 ans. Ces conseillers, jusqu'alors présents dans les Centres médico-sociaux (CMS), vont renforcer leur présence dans les territoires concernés pour aller au plus près des publics ciblés.

SAUVEGARDE DE NOTRE HISTOIRE COMMUNE

Afin de partager et de sauvegarder l'histoire de la Manche et de ses communes, un grand plan de numérisation des documents « essentiels » (registres de délibérations, documents cadastraux, recensements...) a été mis en place par les archives départementales. Ces documents, après numérisation, sont mis en ligne et consultables sur le site internet **archives-manche.fr**.

En juin 2023 :

- Numérisation et mise en ligne pour les communes de Granville, Avranches et Coutances > 33 000 vues numérisées à Coutances (et communes associées)
- Mise en ligne en préparation des archives de Carentan
- En cours de numérisation : les communes de La Haye, Montebourg, Jullouville, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Valognes, Agneaux et Marigny-le-Lozon

AFFAIRES GÉNÉRALES

PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

A été signé le 15 juin 2023 un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes avec l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CGT, FAFPT, FO). Par ce protocole d'accord, le Département de la Manche souhaite rappeler qu'il agit comme un employeur responsable, pleinement acteur des enjeux du vivre ensemble qui traversent la société. Il est de la responsabilité de tous les acteurs de la collectivité de promouvoir l'égalité professionnelle et de faire évoluer les mentalités afin d'assurer une réelle égalité des chances et de traitement entre les agents.

Pour ce faire, la collectivité s'engage avec les organisations syndicales sur **14 actions** visant à progresser sur cette thématique durant la période 2023-2025. Afin de lutter contre la précarisation des situations professionnelles concernant les femmes, une des mesures phares de ce protocole est le versement d'un régime indemnitaire aux personnels en remplacement ou renfort dès qu'ils ont 6 mois d'ancienneté : près de 85 % de ces personnels sont des femmes (collèges, social). Cela représente un coût de **400 000 €** par an.



PLAN DE RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

À travers plusieurs délibérations (fin 2021 et courant année 2022), l'assemblée délibérante a approuvé la création de **plus de 70 postes** afin notamment de renforcer les moyens humains dans des secteurs en tension, principalement au sein du secteur social (43 postes créés) et d'accompagner le déploiement du projet de mandature. Cette situation inédite a nécessité un plan de recrutements spécifique et des pratiques de recherche de candidatures proactives, dans des délais contraints et un contexte de marché du travail en tension (sourcing important,

présence sur les réseaux sociaux, sur des salons nationaux, contacts avec les écoles, développement de l'apprentissage...).



TRANSPARENCE ET DÉONTOLOGIE

La mise en place de réunions récurrentes d'un comité d'audit et des risques a permis d'aboutir à un recensement global des risques, appelé cartographie, ainsi qu'à la création des documents cadres validés par l'assemblée le 26 juin 2023, dont une charte de déontologie pour les élus

et un code de déontologie pour les agents. Par ailleurs a été mise en œuvre une procédure d'alerte éthique et des référents déontologiques sont désormais désignés tant pour les agents que pour les élus.

DÉVELOPPEMENT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En matière de commande publique, les critères et clauses sociales et environnementales ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été développés. L'objectif est d'insérer, dans les marchés de la collectivité, de plus en plus de clauses (voire de critères) sociales et environnementales. Ainsi, le Département travaille sur la mise en place d'un SPASER (schéma de promotion des achats publics

socialement et écologiquement responsables), qui s'intègre dans sa politique d'achat responsable (économiquement, socialement et écologiquement). Il permettra de renforcer le travail transversal sur le sujet, d'identifier des indicateurs, d'adapter les pratiques d'achats et de rendre visible et accessible la politique d'achat. Il sera présenté en session, en fin d'année 2023.

NOTATION FAVORABLE DES FINANCES DU DÉPARTEMENT

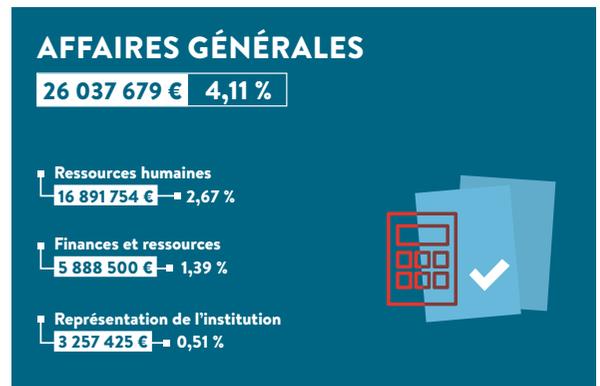
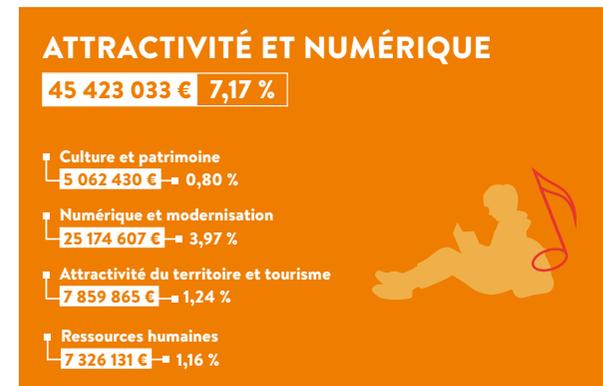
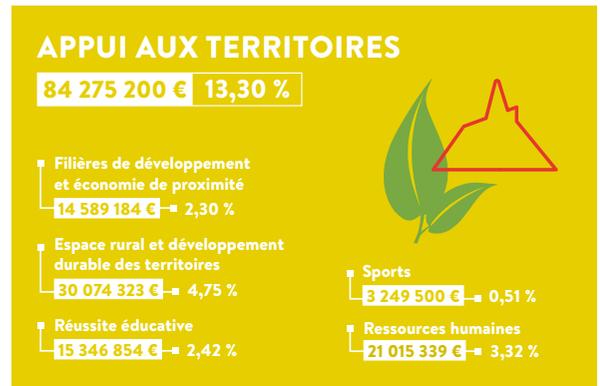
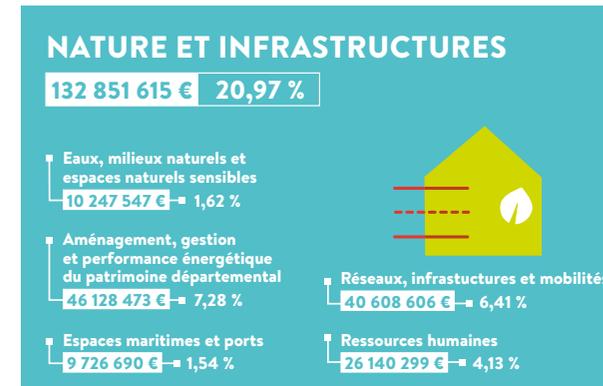
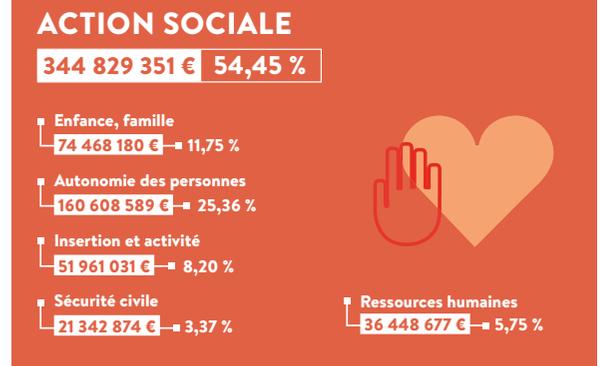
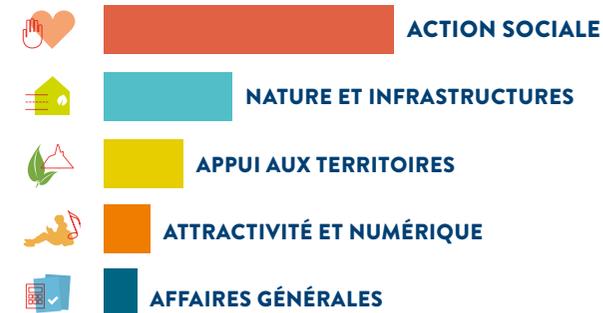
Cette année encore, le cabinet Fitch a procédé à une fine analyse des finances du Département et a bâti une analyse prospective. La note 2023 du Département est dégradée, en AA-, avant tout parce qu'elle ne peut être plus élevée que celle de l'État et aucunement du fait de sa situation financière. Globalement, les conclusions de Fitch sont positives à fin 2022, mais appellent à la prudence quant à l'avenir. Le cabinet relève que les recettes sont robustes, même si peu flexibles, et que le contrôle des dépenses est avéré depuis 2017, mais que le contexte inflationniste actuel doit être surveillé. Il note que l'endettement du Département reste maîtrisé.

Ainsi, malgré un endettement qui va naturellement évoluer pour financer un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux, une approche raisonnable, associée à la maîtrise des dépenses et au pilotage, restent les éléments clés à la détermination et la réalisation des politiques publiques, tout en étant capable de faire face à l'évolution de dépenses pérennes qui s'imposeraient encore à l'avenir.

BUDGET 2023

633 416 878 €

UN DEMI-MILLIARD AU SERVICE DES MANCHOIS





SOBRE ET AUDACIEUX

Le projet du Département de la Manche 2022-2028

2023 : POINT D'ÉTAPE